

Ordre public en révolution

Samedi 12 mai 2007 9h.-18h.

Journée d'étude organisée par Vincent Denis et Bernard Gainot
Sorbonne Salle D 633 (Galerie Dumas, en face de l'amphithéâtre Georges Lefebvre)

Sous le parrainage de : Société des études robespierristes, Laboratoire des collectivités locales, Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Orléans, Centre d'histoire du XIX^{ème} siècle (Paris1 - Paris4), Institut d'histoire de la Révolution française. (Paris1)
Centre de recherches en Histoire moderne (Paris1)

Matin

9h. Introduction, par les organisateurs (Vincent Denis et Bernard Gainot).

Michel PERTUÉ (U. Orléans), Loi martiale, état de siège et législation révolutionnaire.

Stephen CLAY (IEP Paris), l'état de siège à Marseille pendant le Directoire.

Bruno CIOTTI (Clermont-Ferrand), La Garde Nationale à Lyon de 1790 à 1792.

Guillaume MAZEAU (IHRF), La crise fédéraliste dans le Calvados

Après-midi

Présidence : Michel Pertué (U. d'Orléans)

14 h. Vincent DENIS (Paris1) ; les commissaires de police du Palais-Royal

Fabien CARDONI (Centre d'histoire du XIX^e siècle, Paris 4), « Faire de l'ordre avec du désordre ». Des gardes du peuple à la garde républicaine, février-juin 1848.

Quentin DELUERMOZ (Centre d'Histoire du XIX^e siècle, Paris 1) Les forces de répression de la Commune de Paris.

Arnaud HOUTE (Centre d'histoire du XIX^e siècle, Paris 4), Pour l'avantage de tous.
Comment la gendarmerie est (re)devenue républicaine (1871-1891).

Conclusions par les organisateurs de la journée

Comité scientifique : Vincent DENIS, Bernard GAINOT, Dominique KALIFA, Jean-Noël LUC, Jean-Clément MARTIN, Michel PERTUE.

« Faire de l'ordre avec du désordre » Des gardes du peuple à la garde républicaine février-juin 1848

Dans Paris en révolution, entre février et juin 1848, le nouveau gouvernement aurait bien besoin d'une force de police dévouée et distincte de la garde nationale. Le renversement de la monarchie de Juillet, et avec elle la dissolution de la garde municipale de Paris, a en effet autorisé l'émergence d'une multitude de gardes créées spontanément dès les premiers jours de la République afin de préserver les nouveaux lieux de pouvoir mais afin aussi d'exercer une pression physique des plus fervents révolutionnaires sur les instances gouvernementales. Rejouant la Grande Révolution et fréquemment instrumentalisés par les partis en présence, ces groupes armés sont composés le plus souvent de civils sans emploi. Notre propos s'attachera à retracer les premières étapes de la mise au pas de ces gardes civiques et de leur transformation progressive en une troupe paramilitaire, organisée et obéissante, sur le modèle de la défunte garde municipale.

Tout d'abord, la normalisation des outils du maintien de l'ordre a abouti à regrouper ces groupes sous l'autorité et le contrôle du préfet de police. L'ascendant du préfet de police d'alors, Marc Caussidière, sur certains éléments de ces forces de l'ordre non professionnelles a ainsi été déterminant dans leur mise sous tutelle par la préfecture et non par la municipalité.

Dans un deuxième temps, la tentative de professionnalisation de cette force de l'ordre a consisté à définir les cadres légaux d'organisation d'une nouvelle garde, moins partisane, républicaine modérée et dont la discipline est renforcée et les rangs épurés. À la veille des journées de Juin ce processus est en cours ce qui explique en partie les trajectoires divergentes de certains gardes durant l'insurrection.

Dans les combats de Juin la garde gagne une légitimité mais, après Juin, la garde subira néanmoins une dérépublicanisation et une gendarmissation, en un mot une révolution, qui s'achèvera pendant le Second Empire.

Présidence : Philippe BOURDIN (U. Clermont-Ferrand, président de la SER)